

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 18 - Votants : 18

Le sept avril deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2014

Présents : MM. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël – Mme LETULLIER Dominique – Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. MERCIER Denis – Mme LEMAIRE Audrey — Mme PEURON Françoise – M. ROSE Yannick – Mme MACE Sophie - M. COULON Joël – Mme DINARD Valérie –M. BOUILLON Robert – Mme DOZIAS Véronique – M. PECQUENARD Denis – Mme DELBONNEL Christine – M. RIVET Vincent.

Absent : M. CHALANDARD Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme AUVRAY Chantal

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DU 28 mars 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour les réunions à venir, un compte rendu version « papier » sera adressé à Mme LETULLIER, M. ROSE et M. CHALANDARD qui la préfère à la version électronique.

II – INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le conseil municipal,

☞ *A l'unanimité,*

FIXE le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de **maire à 43 % de l'indice 1015** (soit une indemnité mensuelle de 1 634,63 € brut)

☞ *A la majorité (14 pour – 2 contre – 2 abstentions)*

FIXE le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions **d'adjoint à 16,50 % de l'indice 1015** (soit une indemnité mensuelle de 627,24 € brut).

III – ELECTION DES DELEGUES AUPRE DU S.I.V.o.M. de SERMAISES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

☞ **En qualité de délégués titulaires** :

- M. BOHN Gérard
- Mme LETULLIER Dominique
- Mme DOZIAS Véronique

☞ **En qualité de délégué suppléante** :

- Mme PIETREMENT Janine

IV – ELECTION DES DELEGUES AUPRE DU S.I.E.R.P.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. BRUNEAU James en qualité de **délégué titulaire**
- Mme PEURON Françoise en qualité de **déléguée suppléante**

V – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à **QUATORZE (14)** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal parmi ses membres et l'autre moitié par le maire.

VI – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S à savoir :

- Mme AUVRAY Chantal
- Mme PIETREMENT Janine
- Mme MACE Sophie
- Mme PEURON Françoise
- Mme DELBONNEL Christine
- Mme DOZIAS Véronique
- M. BOUILLON Robert

VII – CREATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à **SEPT** le nombre des commissions municipales à savoir :

- 1 - Commission des finances et budgets
- 2 - commission travaux, voirie
- 3 - commission urbanisme et patrimoine
- 4 - commission du logement et des affaires sociales
- 5 - commission des affaires culturelles et sportives
- 6 - commission de la communication
- 7 - commission de l'eau, assainissement et réseaux divers.

DESIGNE les vice-président(e)s et membres de ces commissions (tableau en annexe).

VIII – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

NOMME en qualité de **membres titulaires de la C.A.O.** :

- Mme AUVRAY Chantal
- M. POISSON Joël
- M. RIVET Vincent

NOMME en qualité de **membres suppléants de la C.A.O.** :

- M. BOHN Gérard
- M. BOUILLON Robert
- Mme PEURON Françoise

IX – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA SPL « INGENOV45 »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. BOHN Gérard représentant de la commune au sein de *l'assemblée générale* des actionnaires de la SPL « INGENOV45 »
- M. BOHN Gérard représentant de la commune au sein de *l'assemblée spéciale* des actionnaires de la SPL « INGENOV45 »

X – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal après avis de la commission d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

XI – AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater toutes dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

XII - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS AUPRES DES DIVERS ORGANISMES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

- ☞ Mme LEMAIRE Audrey correspondante de défense et de sécurité civile
- ☞ M. MERCIER Denis correspondant à la sécurité routière
- ☞ M. POISSON Joël correspondant auprès du C.N.A.S. pour le collège des élus
M. JUSTICE Jérôme correspondant auprès du C.N.A.S. pour le collège des agents

XIII - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les immeubles appartenant à :

- M. BAILLY et Mlle NINOT pour une maison située 17, Enzanville
- M. et Mme PIETREMENT pour une maison au 9, rue du Grand Val

XIV - LOTISSEMENT ROUTE DE MALESHERBES – MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DES CLÔTURES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres des travaux de construction du mur de clôture en façade et des clôtures séparatives des quatre lots du lotissement communal de la route de Malesherbes.

XV - TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable aux travaux de réfection de la toiture de la sacristie. Le dossier sera réalisé par M. CAGAN Jean-Paul, architecte, pour un montant d'honoraires de 500 € H.T..

XVI – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNULATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, suite à des erreurs de facturation, l'annulation de factures pour un montant de 507,86 € H.T. sur le budget annexe de l'eau et de 167,29 € H.T. sur le service annexe de l'assainissement.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Le 16 avril 2014 à 18 h 00 à la salle culturelle, présentation par le SDIS du projet et des plans du futur centre de secours de Sermaises qui sera construit sur un terrain mis à disposition du SDIS dans la zone industrielle.

☞ En vue de l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le **dimanche 25 mai 2014**, les deux décrets suivants ont été publiés au J.O du 30 mars 2014 :

- n°2014-378 du 28 mars 2014 fixant le nombre de sièges et le nombre de candidats par circonscription pour l'élection des représentants au Parlement européen

- n°2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen.